



# Taxes et tarifs communaux

(Version du 27.02.2024)

## Taxes de chancellerie (depuis le 04.03.2024)

### Photocopies

Photocopie et impression en noir et blanc, format Din A4:.....	<b>0,20 €;</b>
Photocopie et impression en noir et blanc, format Din A3;.....	<b>0,40 €;</b>
Photocopie et impression en couleur, format Din A4:.....	<b>0,40 €;</b>
Photocopie et impression en couleur, format Din A3:.....	<b>0,80 €;</b>

Sont exempt des taxes de cet article:

- les photocopies de bulletins scolaires, de certificats scolaires et de diplômes d'études des étudiants, documents à annexer à des demandes d'emploi ou des demandes d'admission aux études supérieures et
- les photocopies ou impressions en noir et blanc format Din A4 demandées par les associations locales de la commune.

### Etat Civil et Indigénat

Taxe forfaitaire pour l'assistance directe et personnelle aux recherches généalogiques:.....	<b>25,00 €</b>
--	----------------

### Bureau de la population

Demande d'attestation d'enregistrement d'une personne: .....	<b>5,00 €</b>
Demande de prolongation d'une attestation d'enregistrement d'une personne:.....	<b>5,00 €</b>
Demande de passeport:.....	<b>5,00 €</b>
Demande de carte d'identité.....	<b>5,00 €</b>

### Service technique

Autorisation à bâtir pour toute construction, transformation ou rénovation ne nécessitant pas la signature d'un architecte agréé:.....	<b>20,00 €</b>
Autorisation à bâtir pour toute construction, transformation ou rénovation nécessitant la signature d'un architecte agréé:.....	<b>40,00 €</b>
Introduction d'un dossier engendrant une procédure PAP .....	<b>250,00 €</b>

## Taxe d'infrastructure (depuis le 03.09.2004)

### 12,50 € par m<sup>2</sup> de surface habitable

En ce qui concerne les maisons à appartements, une taxe de **12,50 € par m<sup>2</sup> de surface habitable** est perçue par unité d'habitation distincte. Dans ce cas on comprend par unité d'habitation distincte, les appartements, les studios et autres logements que comporte un immeuble autre qu'une maison unifamiliale.

## Taxe sur les chiens (depuis le 01.01.2003):

1 <sup>er</sup> et 2 <sup>ième</sup> chien par chien.....	25,00 €
A partir du 3 <sup>ième</sup> chien par chien supplémentaire.....	50,00 €

## Taxe sur les tarifs à percevoir conformément au règlement sur les cimetières (depuis le 01.01.2023)

Taxe de concession: temporaire de 15 ans pour une tombe .....	80,00 €
---	---------

Taxe de concession temporaire de 30 ans pour une tombe .....	125,00 €
Taxe de concession case columbarium de 15 ans .....	250,00 €
Taxe de concession case columbarium de 30 ans .....	500,00 €
Taxe de concession temporaire de 15 ans par emplacement autour d'un arbre au « Bëschkierfecht Laangebësch» .....	200,00 €
Taxe de concession temporaire de 30 ans par emplacement autour d'un arbre au « Bëschkierfecht Laangebësch» .....	400,00 €
Taxe d'utilisation de la morgue par cercueil pour le dépôt d'une nuit au moins .....	30,00 €
Taxe d'inhumation des cadavres:	
a) Confection d'une fosse, profondeur simple .....	950,00 €
b) Confection d'une fosse, double profondeur .....	1.250,00 €
c) Enlèvement des plaques de caveau pour l'enterrement d'un cercueil .....	300,00 €
Taxe d'enterrement des cendres:	
a) Terrassement pour une urne en terre: .....	250,00 €
b) Ouverture et dépôt d'une urne dans un columbarium .....	250,00 €
c) Enlèvement d'une plaque de caveau pour l'enterrement d'une urne .....	250,00 €
d) Dépôt des cendres au «Bëschkierfescht Laangebësch» .....	100,00 €
Taxe d'enterrement d'embryons (mort-né) et des parties de corps (membres) .....	75,00 €
Taxe de dispersion des cendres, si effectuée par les soins de la commune .....	50,00 €
Taxe d'exhumation si effectuée par les soins de la commune .....	400,00 €
Taxes des porteurs si le port est effectué par la commune .....	70,00 €
Pour la fourniture et fixation d'une plaque d'inscription pour le columbarium plaque 19x12 cm avec inscription du nom, prénom, date de naissance, date décès et le cas échéant le nom de l'époux, en 3 lignes .....	500,00 €

### Taxe créant un droit de raccordement à la canalisation locale (depuis le 01.06.2002)

Maisons unifamiliales .....	250.-€
Immeubles d'appartements par unité d'appartement .....	125. €
Hôtel, Maisons de soins, .....	500. €

### Taxe créant un droit de raccordement à la conduite d'eau (depuis le 01.06.2002)

Maisons unifamiliales, hors TVA (3%) .....	250 €
Immeubles d'appartements par unité d'immeuble, hors TVA (3%) .....	125 €
Hôtel, Maisons de soins, hors TVA (3%) .....	500 €

### Taxes et redevances à percevoir sur la canalisation et l'épuration des eaux usées (depuis le 1.1.2011)

#### Partie fixe par Ehm (équivalents habitants moyens annuels):

- a) secteur des ménages: 19,50 € / EH / an
- b) secteur industriel: 68,00 € / EH / an
- c) secteur agricole: 58,00 € / EH / an

#### Partie variable

a) <u>secteur des ménages:</u>	2,10 € / m <sup>3</sup>
b) <u>secteur industriel:</u>	0,78 € / m <sup>3</sup>
c) <u>secteur agricole :</u>	1,05 € / m <sup>3</sup>

### Tarif et redevances à percevoir sur l'eau destinée à la consommation humaine (depuis le 1.1.2011)

<b>Partie fixe par diamètre d'un raccordement:</b>	
d) <u>secteur des ménages:</u>	6,20 € htva + 3 % TVA (0,3 €) = 6,386 € ttc
e) <u>secteur industriel:</u>	21,00 € htva + 3 % TVA (0,6 €) = 21,63 € ttc
f) <u>secteur agricole:</u>	18,50 € htva + 3 % TVA (0,6 €) = 19,055 € ttc
<b>Partie variable</b>	
d) <u>secteur des ménages:</u>	2,5 € htva / m <sup>3</sup> + 3% TVA (0,075 €) = 2,575 € ttc / m <sup>3</sup>
e) <u>secteur industriel:</u>	0,94 € htva / m <sup>3</sup> + 3% TVA (0,075 €) = 0,9682 € ttc / m <sup>3</sup>
f) <u>secteur agricole :</u>	1,25 € htva / m <sup>3</sup> + 3% TVA (0,03 €) = 1,2875 € ttc / m <sup>3</sup>

### Tarifs relatifs à l'enlèvement des déchets (depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2017)

Déchets ménagères: Bac de 240 l par année .....	360,00 €
Déchets ménagères: Bac de 120 l par année .....	180,00 €
Déchets ménagères: Bac de 80 l par année .....	120,00 €
Déchets ménagères: Bac de 60 l par année .....	90,00 €
Déchets ménagères: Bac de 40 l par année .....	60,00 €
Déchets ménagères: Conteneurs «gris» à 660 litres .....	990,00 €
Déchets ménagères: Conteneurs «gris» à 1.100 litres .....	1.650,00 €
Déchets ménagères: Sac plastique de 70 litres .....	4,00 €
Déchets biodégradables: Bac à 40 l muni d'une poignée de transport – par unité .....	50 €
Déchets biodégradables: Bac à 80 l – par unité .....	40 €
Déchets biodégradables: Bac de pré-triage – par unité .....	20 €
Déchets encombrants: par m <sup>3</sup> avec au minimum compté 1 m <sup>3</sup> .....	25,00 €
Tarif de collecte à domicile en dehors du calendrier des collectes périodiques organisées par la commune nécessitant une intervention non prévue du service technique de la commune pour l'enlèvement des ordures encombrantes, des réfrigérateurs, des installations climatiques et des appareils électroniques .....	10,00 €
Déchets organiques (jardin, pelouse, herbes fauchées, taille de haies) par ½ m <sup>3</sup> ou moindres..	1,5 €
Déchets inertes (construction, travaux, routes) par ½ m <sup>3</sup> ou moindres .....	4,00 €

### Cautions et taxes pour la remise d'une clé (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021)

Caution pour une clé électronique .....	50,00 €
Caution pour une clé métallique .....	50,00 €
Perte d'une clé électronique .....	50,00 €
Perte d'une clé métallique .....	50,00 €

### Cautions et taxes concernant l'utilisation du Centre sportif «Maartbësch» à Berdorf (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021):

**Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01**

Pour toutes les installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

**Cautions pour les autres utilisateurs:**

Salle des sports: Installations sanitaires et salle de régie inclus:	100,00 €
Comptoir, foyer d'entrée et installations sanitaires au rez-de-chaussée:	100,00 €

**Taxes:**

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe.

Les présentes taxes sont fixées dans les cas et pour les utilisateurs suivants:

**a. Salle des sports par heure: Installations sanitaires et salle de régie inclus:**

résidents.....	15,00 €
associations non-locales .....	15,00 €

**b. Salle des sports par période de 36 heures: Installations sanitaires et salle de régie inclus:**

résidents.....	200,00 €
associations non-locales .....	200,00 €
sociétés.....	400,00 €

**c. Cafeteria, comptoir et installations sanitaires au rez-de-chaussée par période de 36 heures:**

résidents.....	100,00 €
associations non-locales .....	200,00 €
sociétés.....	750,00 €

Dans les cas b. et c. de cet article, la taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

## Cautions et taxes concernant l'utilisation du Centre Culturel «A Schmadds» à Berdorf (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021)

**Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01****Cautions:****Caution pour la location de la cuisine avec appareils électriques ou matériel accessoire**

Associations locales .....	50 €
----------------------------	------

Pour les autres installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

**Cautions pour tous les autres utilisateurs:**

Location d'une des salles de réunion	50 €
Foyer d'entrée: Comptoir, réfrigérateurs	100 €
Salle principale: Comptoirs, réfrigérateurs	200 €
Cuisine vierge	25 €
- avec appareils électriques	100 €
- avec matériel accessoire	50 €
Ecran avec beamer (fixe ou mobile)	50 €
Installation de sonorisation	25 €
Système de spots	25 €

**Taxes:**

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

**Location d'une des salles de réunion**

résidents.....	50 €
associations non locales.....	50 €
sociétés.....	100 €

**Foyer d'entrée avec comptoir et réfrigérateurs**

résidents.....	200 €
associations non locales.....	300 €

sociétés.....	500 €
<b>Cuisine vierge</b>	
résidents.....	50 €
associations non locales.....	50 €
sociétés.....	50 €
<b>a. avec appareils électriques</b>	
résidents.....	100 €
associations non locales.....	100 €
sociétés.....	150 €
<b>b. avec matériel accessoire</b>	
résidents.....	200 €
associations non locales.....	200 €
sociétés.....	300 €
<b>Salle principale avec comptoirs et réfrigérateurs</b>	
résidents.....	400 €
associations non locales.....	500 €
sociétés.....	750 €
<b>Installation de sonorisation</b>	
résidents.....	25 €
associations non locales.....	25 €
sociétés.....	50 €
<b>Ecran avec beamer (fixe ou mobile)</b>	
résidents.....	25 €
associations non locales.....	25 €
sociétés.....	50 €
<b>Système de spots</b>	
résidents.....	25 €
associations non locales.....	25 €
sociétés.....	50 €

Pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures, la taxe à payer est majorée de 25 % de son montant initial.

## Cautions et taxes concernant l'utilisation de la maison culturelle et de loisir «A Weewesch» à Berdorf (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021)

**Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01**

### Cautions:

Les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

### Cautions pour tous les autres utilisateurs:

Maison entière	100 €
Ecran et beamer mobile	50 €
Installation de sonorisation	25 €

### Taxes:

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

### Maison entière: Location dépassant une journée

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

résidents.....	150 €
associations non-locales .....	200 €

sociétés ..... 300 €  
 La taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

**Maison entière: Location inférieure à 5 heures par location**

résidents..... 50 €  
 associations non-locales ..... 60 €  
 Sociétés ..... 100 €

**Installation de sonorisation**

résidents..... 25 €  
 associations non-locales ..... 25 €

**Ecran et beamer mobile**

résidents..... 50 €  
 associations non-locales ..... 50 €

**Cautions et taxes concernant l'utilisation de l'ancienne église à Bollendorf-Pont (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021)**

**Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01**

**Cautions:**

Les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

**Cautions pour tous les autres utilisateurs:**

Bâtiment entier ..... 100 €  
 Orgue ..... 25 €  
 Ecran et beamer mobile ..... 25 €  
 Installation de sonorisation ..... 25 €

**Taxes:**

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

**Maison entière: Location dépassant une journée**

Les présentes taxes sont fixées par période de réservation de 36 heures dans les cas et pour les utilisateurs suivants.

résidents..... 150 €  
 associations non-locales ..... 200 €  
 Sociétés ..... 750 €

La taxe à payer pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures est majorée de 25 % de son montant initial.

**Maison entière: Location inférieure à 5 heures par location**

résidents..... 50 €  
 associations non-locales ..... 60 €

**Installation de sonorisation**

résidents..... 25 €  
 associations non-locales ..... 25 €

**Ecran avec beamer (fixe ou mobile)**

résidents..... 50 €  
 associations non-locales ..... 50 €

**Cautions et taxes concernant l'utilisation et l'exploitation des places et sites publics, culturels et de loisir (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021)**

**Consultez la description des termes dans le règlement-taxe de base RC-2020-01**

**Cautions:**

Pour toutes les installations les associations locales sont exemptes du dépôt d'une caution

**Cautions pour les autres utilisateurs:**

amphithéâtre:.....	200,00 €
football: .....	200,00 €
duerfplaz.....	200,00 €
maartbesch:.....	200,00 €
autres lieux: .....	200,00 €

**Taxes:**

Toutes les associations locales sont exemptes du paiement d'une taxe

Toutes les taxes d'utilisation des lieux sont d'application par période de 36 heures conformément aux dispositions ci-dessous. Pour toute tranche d'utilisation supplémentaire jusqu'à neuf heures, la taxe à payer est majorée de 25 % de son montant initial

**a. amphithéâtre:**

L'organisation de concerts, de pièces de théâtres, de représentations artistiques, de présentations de films et de cérémonies religieuses offerts à titre gratuit n'est pas soumise au paiement d'une taxe pour ce site.

Taxes pour les organisations du même genre soumises à un droit d'entrée ou avec un but commercial et pour toute autre organisation:

résidents.....	300,00 €
non-résidents.....	350,00 €
associations non locales.....	350,00 €
sociétés.....	750,00 €

**b. football**

résidents.....	300,00 €
non-résidents.....	350,00 €
associations non locales.....	350,00 €
sociétés.....	750,00 €

**c. maartbesch:**

L'organisation de concerts, de pièces de théâtres, de représentations artistiques, de présentations de films et de cérémonies religieuses offerts à titre gratuit n'est pas soumise au paiement d'une taxe.

Taxes pour les organisations du même genre soumises à un droit d'entrée ou avec un but commercial et pour toute autre organisation:

résidents.....	300,00 €
non-résidents.....	350,00 €
associations non locales.....	350,00 €
sociétés.....	750,00 €

**d. beach-volley»**

Pour l'organisation d'un tournoi de beach-volley soumise à un droit d'entrée seulement:

résidents.....	25,00 €
non-résidents.....	50,00 €
associations non locales.....	50,00 €
sociétés.....	50,00 €

**e. duerfplaz:**

Pour l'organisation d'un tournoi de pétanque soumis à un droit d'entrée seulement:

résidents.....	300,00 €
non-résidents.....	350,00 €
associations non locales.....	350,00 €
sociétés.....	750,00 €

**f. autres lieux**

résidents.....	300,00 €
----------------	----------

non-résidents.....	350,00 €
associations non locales.....	350,00 €
sociétés.....	750,00 €

### Taxe pour une nuit blanche (à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2021):

Par jour ..... 20,00 €

### Taxes réglant la location de matériel et la mise à disposition de personnel du service technique et du service d'incendie (depuis le 11.11.2018)

#### Mise à disposition du matériel ou du personnel du service technique suivant les tarifs suivants:

Plaque vibrante	35 € par jour
Rouleau vibreur	60 € par jour
Groupe électrique à 220 V	25 € par jour
Groupe électrique à 380 V	35 € par jour
Compresseur	60 € par jour
Remorque pour tracteur	25 € par jour
Hache-paille avec personne	70 € par heure
Tracteur avec balai avec chauffeur	80 € par heure
Tracteur avec faucheuse-débroussailluse à bras (avec chauffeur)	80 € par heure
Tracteur avec chauffeur	65 € par heure
Camionnette avec chauffeur	45 € par heure
Ouvriers (salarié à tâche manuelle)	30 € par heure par personne

### Tarifs de la vente de bois à des personnes privées (à partir du 01.01.2023)

Bois long entreposé au bord de la route	54,00 € / m3
Bois de chauffage (stère)-entreposé au bord de la route	81,00 € / stère
Bois de chauffage (stère)-livraison à la maison	102,00 €/stère
Découpage du bois en morceaux de 25 ou 33 cm:	<b>supplément</b> de 33 €/stère
Arbres tombés	27 €/m3
Commande annuelle limitée à 10 m3 par ménage	

### Tarif du service repas sur roues (à partir du 06.11.2023):

Par repas ..... 18,76 €